

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juillet 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 1173)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 421 (Rect)

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 19 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article va dans le sens d'une protection plus importante des personnes qui viennent en aide aux étrangers. Si cette intention est humanitaire, elle ne résout pas la question d'une immigration maîtrisée et contrôlée. C'est pourquoi il convient de supprimer cet article.